



**DÉCLARATION AU NOM DE L'AUSTRALIE, DU CANADA ET DE LA NOUVELLE-ZÉLANDE (GROUPE CANZ)  
LORS DE LA CENT NEUVIÈME SESSION DU CONSEIL EXÉCUTIF**

**POINT 6 E) À L'ORDRE DU JOUR : S'ATTAQUER À LA MENACE QUE REPRÉSENTE L'UTILISATION  
D'ARMES CHIMIQUES**

Merci, Monsieur le Président. J'ai l'honneur de m'adresser au Conseil aujourd'hui au nom du Canada, de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande.

Depuis les premiers jours de l'invasion à grande échelle de l'Ukraine par la Russie, nous avons été profondément troublés par des informations crédibles faisant état de l'utilisation d'agents antiémeutes par les forces russes contre l'Ukraine. Nous condamnons également l'utilisation signalée de produits chimiques toxiques encore plus mortels, tels que l'agent suffocant chloropicrine.

Comme le dit un adage bien connu : « une fois c'est un accident, deux fois c'est une coïncidence, trois fois c'est une tendance ». Avec le dernier rapport publié le 20 juin 2025, nous avons maintenant trois rapports distincts sur les visites d'aide technique (VAT) de l'OIAC en Ukraine confirmant que des grenades contenant l'agent antiémeutes CS ont été utilisées en Ukraine en septembre et octobre 2024 et en février 2025. Cette stratégie indéniable, en violation directe de l'article premier de la Convention qui interdit l'utilisation d'agents antiémeutes comme méthode de guerre, devrait tous nous alarmer. Ce n'est pas un accident. Ce n'est pas une coïncidence. Il ne s'agit pas d'un ou deux cas isolés, mais d'une tendance croissante. Afin de protéger l'intégrité de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques, le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande demandent que l'utilisation confirmée d'agents antiémeutes sur le champ de bataille en Ukraine soit attribuée.

Monsieur le Président, le groupe CANZ appelle une fois de plus la Russie à répondre de manière crédible aux questions soulevées au titre de l'article IX de la Convention concernant l'utilisation d'agents antiémeutes comme moyen de guerre. Jusqu'à présent, la Russie n'a pas répondu de manière satisfaisante à ces demandes. Nous rappelons également que la Russie a utilisé des agents chimiques militaires dans les tentatives d'assassinat de Sergueï Skripal au Royaume-Uni et d'Alexeï Navalny sur son propre territoire. Là aussi, des questions restent sans réponse, tandis que la Russie continue de répandre de la désinformation et de la désinformation sur les armes chimiques afin de nier, de distraire, de détourner l'attention et de saper la confiance dans la crédibilité de l'OIAC.

Monsieur le Président, les trois rapports de VAT de l'OIAC à ce jour confirment que l'emploi interdite d'armes chimiques se poursuit – et s'intensifie – en Ukraine. Nous devrions tous la condamner sans équivoque. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande condamnent sans réserve l'emploi d'armes chimiques en tout lieu, à tout moment, par quiconque et en quelque circonstance que ce soit. Alors que la Russie s'efforce d'affaiblir la norme mondiale interdisant les armes chimiques, il est plus important que jamais de se concentrer sur les plus grandes menaces auxquelles nous sommes confrontés et sur l'objectif principal de la Convention sur les armes chimiques. Non seulement les actions de la Russie

ravagent-elles l'Ukraine jour après jour, mais elles visent également à affaiblir l'OIAC et constituent donc une menace pour nous tous.

Merci, Monsieur le Président.